

**MATHIEU FLEURY**  
**PRÉSIDENT DU CIBÉ**

## « Bois-énergie : nous devons nous organiser pour nous rapprocher des objectifs de la PPE »

À l'occasion de la 3<sup>e</sup> journée bois-énergie qui se tient mardi 6 juin à Paris, Mathieu Fleury, président du Comité interprofessionnel du bois-énergie (CIBÉ), répond aux questions d'*Enerpresse*. Il passe en revue le bilan 2022, la stratégie française sur la biomasse ainsi que les décisions et discussions européennes sur le bois-énergie, énergie à fort enjeu.

**Enerpresse – Quel est le bilan 2022 de la filière après une année de bouleversements énergétiques ?**

Mathieu Fleury – Le bois-énergie connaît incontestablement un regain d'intérêt notamment sur le segment domestique à la faveur des tensions qu'ont subi d'autres filières énergétiques principalement le gaz naturel. Ainsi si on a pu observer une petite hausse des consommations sur le segment des chaufferies collectives et industrielles en raison des appels à la sobriété, la demande a été très importante sur le marché du granulé en France comme en Europe. Cet emballement a causé non pas des ruptures d'approvisionnement mais quelques difficultés de livraison avec des délais qui ont pu s'allonger. Un certain nombre de particuliers se sont également tournés vers le bois-bûche.



**Et au niveau des prix ?**

Les prix des granulés ont fortement fluctué et continuent de connaître des variations. Les prix des plaquettes et du bois-bûche ont, eux, évolué plus en lien avec les conditions de leur production. Produire de la plaquette, c'est la transporter, débarder, broyer et la conditionner avec des moyens qui utilisent d'autres énergies. À la fin, le prix de la plaquette a connu une hausse de l'ordre de 20 %. Certes, c'est une évolution mais qui n'a pas de commune mesure avec celle qu'ont connue les autres énergies. On n'est pas sur un marché spéculatif et ça, c'est une très grande force de cette énergie locale, créatrice d'emplois et qui a un fort potentiel de développement sur le territoire national.

**Comment s'oriente l'investissement dans les scieries ?**

On sent que l'investissement repart. Les observations et les échos au niveau national font état de plans d'investissement assez importants dans l'ensemble des scieries françaises. C'est une bonne nouvelle parce que cet outil de transformation du bois est le moteur de la filière. Pour paraphraser un totem du bâtiment, dans notre filière on dit souvent : "quand la filière transformation va, tout va". À ce titre on suivra avec intérêt le résultat de l'appel à projets de l'Ademe pour les industries du bois.

**Les travaux sur la stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) sont entrés dans leur dernière ligne droite avec pour le gouvernement un enjeu spécifique concernant la biomasse. Comment appréhendez-vous ces débats ?**

D'un point de vue économique, il faut déjà avoir en tête qu'on n'est pas sur les mêmes échelles entre d'un côté le bois d'œuvre et de l'autre le bois-énergie. Broyer des grumes de chêne ou de hêtre pour faire du bois-énergie est un non-sens environnemental et économique. On est sur un rapport de un à 4 par rapport au prix de la plaquette. Ceci pour expliquer que je ne suis pas

toujours à l'aise avec la notion de conflit d'usage. Je préfère parler d'articulation des usages, car en France le bois-énergie est intégré à la filière forêt bois pour sa partie forestière. C'est un premier point. Il y a un deuxième point qui me semble plus inquiétant. On observe l'arrivée de nouveaux acteurs qui cherchent à s'accaparer de façon assez brutale cette matière première, je pense notamment au secteur de l'aérien et à sa volonté de décarboner le kérosène et de le fabriquer à partir de bois. Il y a aussi les arrivants de l'hydrogène et du gaz. Cela me soucie plus que l'augmentation des besoins des uns et des autres entre acteurs existants. Des arbitrages devront donc être faits pour utiliser le plus efficacement possible les ressources.

Reste que toutes les filières de la biomasse affichent des objectifs de mobilisation de la ressource extrêmement élevés. Concernant le bois-énergie, je constate que cela fait dix ans que globalement il se vend 300 machines forestières par an en France et je ne vois pas ce parc doubler. Les constructeurs ne sont actuellement pas en capacité de doubler la fourniture de machines sur le territoire français. Notre principal besoin est avant tout de s'organiser pour se rapprocher des objectifs de la PPE. Par exemple, récupérer 50 % de sous-produits dans la filière énergétique ou dans la filière des panneaux et du papier, tout le monde y a un intérêt. Attention car en France on a pris l'habitude de fixer des objectifs extrêmement élevés, de ne jamais les atteindre, mais d'en prendre de nouveaux encore plus élevés.

**Dans le cadre des travaux sur la SFEC, la filière de la chaleur renouvelable a dévoilé récemment un plan Marshall. Quelle est la part de la biomasse dans ce plan ? Et à l'intérieur de la biomasse quelle est la part du bois-énergie ?**

Ce plan préparé par la filière dont le CIBÉ prévoit que d'ici 2030, 54 % de la chaleur consommée en France soient issus d'énergies renouvelables contre 23 % actuellement. Pour le bois-énergie l'objectif revient à multiplier sa production par environ 1,4 ce qui permettrait d'éviter 30 millions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030.

**Quid de la production d'électricité à partir du bois ?**

En la matière, la position de la filière est très claire. Il est possible de produire de l'électricité avec du bois mais uniquement avec des cogénérations à haut rendement notamment au travers du développement des réseaux de chaleur. Ce n'est cependant pas l'axe prioritaire de développement. Le bois a surtout une très bonne efficacité pour la production de la chaleur, qui doit être priorisée.

**Au niveau européen, la directive révisée sur les énergies renouvelables (RED II) est toute récente. Qu'apporte-t-elle pour le bois-énergie ?**

Pour moi, en premier lieu on doit avoir une prise de conscience au sein de la filière face aux attentes de la société et aux excès qu'il y a pu avoir par le passé. Je ne pense pas spécifiquement à la France mais à d'autres territoires européens. Il faut qu'on entende ces alertes et qu'on y réponde. Concernant la directive RED II, le message fort qu'on a soutenu et qu'on a porté avec le gouvernement, notamment le ministre de l'agriculture et de la forêt, c'est de dire que depuis 250 ans, on dispose en France des outils qui permettent de garantir une gestion durable de la ressource. On a un code forestier qui a évolué et on a des documents de gestion durable de la forêt. Ces outils ont permis de doubler la superficie de la forêt en l'espace de 150 ans. Cela nous permet aujourd'hui de bénéficier d'une forêt qui est gérée durablement mais qui est toutefois sous-exploitée assez largement suivant les territoires et suivant les typologies de propriétaires. Les marges de manœuvre sont donc assez importantes.

L'Union européenne essaye de mettre des gardes fous mais la France dispose d'un cadre suffisant en la matière. Aussi n'en rajoutons pas une couche. Une analyse du respect des critères de la directive en France, réalisée avec le ministère de l'agriculture et de la forêt et l'Ademe, va être

publiée très prochainement. Elle permet de garantir que le bois des forêts françaises est issu d'une gestion durable. Ce qui n'est pas forcément encore le cas partout en Europe.

**Mais déjà une nouvelle révision est en cours avec la RED III qui est pour l'instant bloquée par la France sur la question du nucléaire. Ce texte pourrait impacter très fortement la forêt...**

Il y a beaucoup de discussions sur ce texte et notre crainte c'est qu'on sacrifie le bois par rapport au nucléaire. OK le nucléaire émet peu de CO<sub>2</sub> mais ce n'est absolument pas une énergie renouvelable. On veut faire croire que le nucléaire est une énergie verte pour avoir accès au financement européen. Je trouve ça absolument délirant. Qu'on dise que la forêt doit rester sous cloche – c'est le risque avec ce texte en discussion –, ce serait quand même complètement absurde alors qu'une gestion forestière plus dynamique a été mise en avant lors des Assises de la forêt et du bois pour lutter contre l'impact du changement climatique sur les forêts. Surtout au moment où il y a un changement climatique d'envergure.

**Justement comment réagit la forêt aux changements climatiques ?**

Des instituts comme l'INRA réalisent des travaux et des analyses sur cette question. On observe que certaines essences d'arbres subissent des stress hydriques et d'autres sont malades en raison de la prolifération d'insectes ou de bactéries. Un phénomène de ce type est arrivé en France par l'est et s'étend maintenant dans l'ouest. On est face à des volumes de bois qui dépérissent de façon très rapide. Ce sont vraiment des phénomènes liés aux changements climatiques. Les maladies sont de plus en plus importantes en intensité, de plus en plus récurrentes et touchent un nombre d'essences d'arbres plus important. Par ailleurs, la forêt grandit moins vite. Aussi face aux débats intenses sur le fait qu'elle stocke moins de carbone qu'auparavant, cela paraît évident si les arbres poussent moins vite. Évitions toutefois les conclusions hâtives du type : il y a moins de ressources sur les territoires et plus de marge de manœuvre pour aucune des filières. Au contraire cet impact génère des flux de bois – dépérissant, incendié, fragilisé – et nécessite une gestion plus dynamique.

**Propos recueillis par Philippe Rodrigues**